

# *Assemblée Nationale*

## **COMPTE RENDU ANALYTIQUE OFFICIEL**

---

---

Session ordinaire de 1997-1998 - 44ème jour de séance, 108ème séance

**3ème SÉANCE DU DIMANCHE 14 DÉCEMBRE 1997**

**PRÉSIDENCE DE M. Gilles de ROBIEN**

vice-président

### *Sommaire*

<input type="checkbox"/> <b>ENTRÉE ET SÉJOUR DES ÉTRANGERS (suite)</b> . . . . .	<b>2</b>
<i>ART. 17 (suite)</i> . . . . .	<i>2</i>

La séance est ouverte à vingt heures quarante-cinq.

**ENTRÉE ET SÉJOUR DES ÉTRANGERS (suite)**

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi relatif à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile.

**ART. 17 (suite)**

**M. François d'Aubert** - Monsieur le ministre, je vous ai écouté avec quelque intérêt à la télévision où vous avez eu une parole fort juste, parmi d'autres qui l'étaient moins. Vous avez déclaré que la solution au problème de l'immigration n'était pas l'attribution d'une carte de séjour mais le développement de l'Etat de droit dans les pays du Sud. Pourtant dans cet article relatif au regroupement familial vous faites comme si cet Etat de droit y existait déjà.

Nous proposons donc, par l'amendement 1184, qu'un décret du ministre de la justice dresse la liste des catégories de juridictions étrangères reconnues ici.

**M. Gérard Gouzes, rapporteur de la commission des lois** - Défavorable, pour les raisons déjà exposées cet après-midi.

**M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur** - Défavorable.

**M. le Président** - Je suis saisi d'une demande de scrutin public...

**M. le Ministre** - Je demande la réserve. (*Vives protestations sur les bancs du groupe UDF et du groupe du RPR*)

**M. François d'Aubert** - C'est un procédé inqualifiable ! Cet amendement va dans le sens de ce que vous venez d'indiquer à la télévision. Vous ne demandez donc la réserve que parce que les socialistes ne sont pas assez nombreux !

**M. le Président** - La réserve est de droit. Nous passons à l'amendement 26. (*Nouvelles protestations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

**M. François d'Aubert** - Peut-être nos collègues socialistes ont-ils cru que l'émission durait jusqu'à 22 heures... Le ministre n'a pas respecté la chronologie : la réserve a été demandée après l'annonce du scrutin.

**M. le Président** - Une demande de scrutin public est annoncée par deux coups de sonnerie qui n'ont en l'espèce pas retenti. La réserve est de droit.

**M. Jacques Masdeu-Aras** - Mon amendement 26 vise à ce que soit respectée la législation actuelle en matière de regroupement familial.

**M. le Rapporteur** - Avis défavorable à ce retour au texte antérieur.

**M. le Ministre** - Défavorable, pour les mêmes raisons.

L'amendement 26, mis aux voix, est adopté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

**M. le Ministre** - Peut-être suis-je encore novice, malgré mes 25 ans de vie parlementaire, mais je croyais que la réserve que j'avais demandée valait pour tout l'article.

**M. Jean-Luc Warsmann** - Le vote est acquis !

**M. le Ministre** - J'utiliserai donc d'autres moyens pour faire parler la sagesse... (*Exclamations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

**M. Jean-Louis Debré** - La réserve est demandée amendement par amendement. Vous avez fait partir les écologistes, déçu les communistes, ce soir, ce sont les socialistes qui ne sont pas là. Et vous vous déclarez prêt à utiliser d'autres moyens pour bloquer le débat. Nous, nous voulons continuer et nous avons le souci d'aller vite.

**M. Henri Cuq** - Allons-y !

**M. le Ministre** - Je ne veux pas raviver la polémique avec M. Debré. Si j'ai demandé la réserve, ce n'est pas pour permettre aux députés de revenir de la buvette, où ils auraient d'ailleurs bien le droit de séjourner...

**M. Jean-Louis Debré** - Et nous alors ?

**M. le Ministre** - Ca ne vous est pas interdit ! (*Rires sur divers bancs*)

**M. Jean-Louis Debré** - Vous voulez que vos amis boivent et que nous, nous trinquions ! (*Rires sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

**M. le Ministre** - Si vous le prenez sur le mode plaisant, tant mieux !

Je demande la réserve générale sur les votes concernant l'article 17.

**M. le Président** - Comme vous ne l'aviez pas spécifié, l'amendement 26 a bien été adopté et ce vote fait tomber tous les amendements jusqu'au 287.

Je note que désormais la réserve s'appliquera au vote de tous les amendements.

**M. Jacques Masdeu-Arus** - La procédure du regroupement familial doit être réglementée avec précision. Mon amendement 287 vise à empêcher qu'elle s'applique aux enfants issus d'un premier mariage lorsque le parent chargé de la garde est resté à l'étranger, ceci afin d'éviter la multiplication d'abus propices au développement des extrémismes.

**M. le Rapporteur** - Avis défavorable.

**M. le Ministre** - Même avis.

Le vote sur l'amendement 287 est réservé.

**M. Henri Cuq** - L'amendement 255 tend à empêcher le regroupement fractionné, sauf si c'est dans l'intérêt de l'enfant. Nous sommes attachés à l'équilibre réalisé par les lois de 1993 et 1995 et au maintien de conditions d'accueil dignes.

Nous regrettons, Monsieur le ministre, que vous n'ayez pas abordé le sujet ce soir à la télévision.

**M. le Rapporteur** - Rejet.

**M. le Ministre** - Avis défavorable.

Le vote sur l'amendement 255 est réservé.

**M. Jean-Luc Warsmann** - Dans son rapport, M. Gouzes reconnaît lui-même que la loi doit concilier deux logiques : maintenir la cohésion familiale et "éviter le regroupement tardif d'enfants qui auront du mal à s'intégrer". Il ajoute que, plutôt que de modifier la loi, mieux vaudrait laisser une marge d'interprétation aux préfets.

De fait, voilà un nouvel exemple de disposition qui lie les mains des pouvoirs publics alors qu'il faudrait des décisions au cas par cas.

Je note que le rapporteur a reconnu que le regroupement tardif freine l'intégration : les jeunes concernés ne pourront pas avoir une scolarité normale. C'est bien l'aveu que la limite d'âge actuelle -10 ans- est justifiée. Compte tenu de cette contradiction entre la position du rapporteur et le texte proposé, je souhaite plus d'éclaircissements.

**M. le Rapporteur** - Vous n'avez pas lu la suite de mon rapport et en faites une interprétation inexacte. Je persiste dans le rejet de cet amendement.

**M. le Ministre** - Défavorable.

**M. Ernest Moutoussamy** - L'amendement 715 est défendu.

**M. le Rapporteur** - Avis défavorable.

**M. le Ministre** - Même avis.

Le vote sur l'amendement 715 est réservé.

**M. le Rapporteur** - L'amendement 73 est purement technique : il s'agit de mettre en place un contrôle sur pièces du logement d'accueil lorsque celui-ci n'est pas encore disponible à la date de la demande.

**M. le Ministre** - D'accord.

Le vote sur l'amendement 73 est réservé.

**M. François d'Aubert** - L'amendement de la commission est très laxiste et risque d'aboutir à permettre le regroupement familial même en l'absence de tout logement pour accueillir la famille. C'est pourquoi, par notre sous-amendement 1284, nous demandons que le contrôle de l'OMI s'effectue non seulement sur pièces, mais aussi sur place, autrement dit que l'OMI puisse aller visiter l'appartement indiqué par le demandeur et vérifier qu'il remplit les conditions exigées.

**M. le Rapporteur** - Ce sous-amendement n'est pas bon. Quand le logement est attribué par l'organisme HLM ou le propriétaire à compter de telle date, il n'est pas possible pour l'OMI de le contrôler avant. Mais toutes les vérifications nécessaires pourront être opérées au moment de l'arrivée de la famille.

**M. François Goulard** - La commission démontre une fois de plus son laxisme et son refus de donner à l'administration des moyens de contrôle sérieux. Le contrôle sur pièces plus ou moins authentiques est insuffisant.

**M. le Ministre** - La plupart des dispositions que vous souhaitez introduire sont en fait d'ordre réglementaire. En matière de logement, le fait que le nom du demandeur figure sur la liste d'attributaire de l'organisme HLM suffit.

**M. Thierry Mariani** - Je ne puis partager votre position. Nous ne voyons pas comment on peut contrôler un logement sans se rendre sur place. Déjà le 12 décembre 1994 j'avais interrogé à ce sujet le ministre de l'intérieur de l'époque, qui m'avait répondu le 24 juillet 1995, parce que dans ma commune j'avais constaté que les logements réels ne correspondaient pas à ce qui avait été indiqué dans la demande.

**M. le Rapporteur** - Je connais par coeur vos arguments !

**M. Thierry Mariani** - Et est-ce que vous connaissez la circulaire du 7 novembre 1994 ? Selon cette circulaire, les agents de l'OMI chargés de vérifier la salubrité du logement se fondent sur sa surface, mais aussi sur des critères d'hygiène, de confort et d'habitabilité très précis, qu'il est impossible de vérifier sans aller sur place. Prétendre se contenter d'une vérification par correspondance serait à l'image de bien des dispositions de ce projet : irresponsable et laxiste.

Le vote sur le sous-amendement 1284 est réservé.

**M. Pierre Cardo** - On ne saurait tout vérifier à l'avance, et l'engagement pour un logement ne suffit pas pour lancer la procédure de regroupement. Je propose donc, par le sous-amendement 2043, de compléter ainsi le texte de la commission : "Le regroupement ne sera effectif qu'au moment de l'entrée dans le nouveau logement.". En effet un logement approprié est une condition préalable pour réussir un regroupement familial et garantir l'accueil de la famille dans des conditions humainement acceptables. Si un regroupement est accordé sur la foi d'un engagement de disposer d'un logement approprié, je propose qu'il ne puisse se faire qu'après réalisation effective de cet engagement.

**M. le Rapporteur** - La commission n'a pas examiné. Je dirai à M. Cardo, dont je connais le sens pratique sur ces problèmes, qu'il confond regroupement et autorisation de regroupement. Je suis donc défavorable à titre personnel.

**M. le Ministre** - Même avis.

**M. François d'Aubert** - Je ne comprends pas qu'on écarte cet amendement avec autant de légèreté. Il tend à éviter que le regroupement se fasse dans de mauvaises conditions, et pour cela à demander que la mise à disposition du logement soit effective. Sinon, quel contrôle sera possible ? S'assurer qu'une demande a été déposée au service du logement d'une mairie ? Mais ces questions ne sont pas toujours bien gérées, et les communes ne savent pas toujours exactement quels logements sont disponibles, et adaptés aux besoins des familles qui vont venir. Si vous voulez voir dix personnes entassées dans un F4, n'adoptez pas le sous-amendement ! Nous vous tendons une perche que vous devriez saisir.

**M. Laurent Dominati** - Je ne comprends pas que vous refusiez cet amendement, car il correspond à peu près à ce que vous avez écrit, Monsieur le rapporteur. Je lis dans le rapport que la justification apportée par le demandeur "doit avoir une certaine force probante" ; il peut s'agir -écrivez-vous d'abord- du récépissé d'une demande de logement social. Mais on sait bien qu'il est impossible de se satisfaire d'un récépissé : la plupart de ces demandes, malheureusement, ne sont pas satisfaites avant plusieurs années. C'est pourquoi vous ajoutez : il subsiste une incertitude sur la date à laquelle le logement est effectivement disponible, et il est normal de considérer que cette condition doit être satisfaite quand la famille arrive en France. Vous êtes donc bien conscient qu'un récépissé ne peut suffire. La précision que propose M. Cardo va dans le sens de ce que vous écrivez. La refuser serait admettre que la simple demande d'un logement social remplit la condition : dans ce cas, autant n'en poser aucune.

**M. le Rapporteur** - M. Dominati a partiellement raison : une simple demande ne suffit pas. Il y a la demande, l'octroi et l'occupation : ce sont trois moments différents.

**M. Pierre Cardo** - On sait les pressions qui s'exercent pour obtenir des regroupements familiaux. Dès lors que nous définissons dans la loi les conditions de ces regroupements, beaucoup d'étrangers vont essayer de les remplir, qu'il s'agisse des ressources ou du logement. Vous les assouplissez légèrement, par rapport au dispositif existant. Ne croyez-vous pas prudent, pour protéger les familles elles-mêmes, de vérifier que les conditions de logement sont bien adaptées ? On voit des gens accepter des conditions de logement extraordinairement difficiles, parce qu'ils ont envie que leur famille vienne, et qu'ils ont du mal à trouver un logement social. Je souhaite que mon sous-amendement soit étudié dans un esprit pragmatique : nous risquons, pour faire plaisir aux gens, de permettre des regroupements qui mettront les familles dans des situations épouvantables.

**M. le Rapporteur** - Je le dis franchement, M. Cardo a raison. Le problème est de savoir si nous devons, au risque d'une tautologie, l'inscrire dans la loi, ou plutôt demander au ministre de le prévoir dans les textes d'application. A moins que M. le ministre veuille vous faire plaisir et accepte que nous l'inscrivions dans la loi. Vous avez raison sur le fond, nos travaux en feront foi ; et il faudra que cette disposition soit prise d'une manière ou d'une autre.

**M. le Ministre** - Je suis attentif aux suggestions des élus qui connaissent bien le terrain, et M. Cardo est de ceux-là. L'entrée dans le logement suit forcément l'octroi du logement ; le décalage peut être de quinze jours, trois semaines, et je ne veux pas qu'il soit dit que des familles n'auront pas pu entrer parce que le logement n'était pas encore occupé. Je vois d'avance les difficultés administratives qui résulteraient de cette disposition, et je dois me soucier aussi de faire marcher la machine : je ne peux donc vous donner satisfaction sur un texte qui comporterait de grandes difficultés d'application. Mais je suis sensible à votre préoccupation. Le regroupement doit se faire sur la base de la décision d'octroi d'un logement, qui sera occupé dans les semaines qui suivent.

Le vote sur le sous-amendement 2043 est réservé.

**M. Patrick Ollier** - Rappel au Règlement. L'article 100 ne prévoit-il pas qu'un amendement qui n'a pas été soumis à la commission doit faire l'objet d'une demande spécifique de réserve ?

**M. le Ministre** - Je vous ferai observer que le Gouvernement, comme la commission, aurait pu demander que ces sous-amendements, n'ayant pas été soumis à la commission, ne soient pas discutés. C'est donc une grâce qu'il vous fait (*Murmures sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*) en acceptant de les discuter, malgré tous vos mauvais procédés. Ce sont plus de trois cents sous-amendements qui n'ont pas été soumis à la commission. Le Gouvernement montre donc sa largeur d'esprit, malgré la fatigue que vous nous occasionnez, ainsi qu'à vous-mêmes, pour des raisons qui peut-être n'en valent pas la peine... Nous sommes prêts à vous écouter, et je suis prêt à m'instruire quand des propos intelligents sont tenus, comme ceux de M. Cardo.

**Mme Bernadette Isaac-Sibille** - *Timeo Danaos...*

**M. Jacques Masdeu-Arus** - Il est dommage que vous ayez refusé la proposition de M. Cardo. On sait la difficulté qu'il y a à trouver de grands logements. La condition de ressources aggrave encore la situation : si l'étranger est payé au SMIC, les bailleurs sociaux ne pourront pas lui donner un logement de quatre ou cinq pièces. Les conditions de ressources et de logement doivent donc être réunies avant le regroupement, si l'on ne veut pas mettre les familles immigrées elles-mêmes en situation difficile. Tout à l'heure, M. le rapporteur a dit qu'il fallait six mois à l'OMI pour faire ses enquêtes. Mais en tant que maire, j'ai eu à donner un avis sur des regroupements familiaux : j'ai vu des cas où l'OMI avait émis un avis favorable sur le logement, alors qu'en me rendant sur place je constatais qu'il ne pouvait en aucun cas accueillir le nombre d'enfants que l'étranger voulait faire venir.

Je ne dis pas que l'OMI ne fait pas son travail, mais simplement qu'il ne dispose pas d'un personnel suffisant pour faire les vérifications nécessaires.

Mon amendement 28 vise à rétablir d'une part la possibilité, après une enquête préliminaire de l'OMI, de refuser le regroupement familial si les conditions de celui-ci ne sont plus réunies lors de la demande de titre de séjour ; et d'autre part la possibilité, dans un certain nombre de cas, de retirer à un étranger son titre de séjour s'il a fait venir son conjoint ou ses enfants en dehors de la procédure du regroupement familial. Ce n'est pas que nous n'ayons pas de cœur ; il est normal que les familles souhaitent se regrouper, mais il faut qu'elles respectent nos lois.

**M. le Rapporteur** - Rejet.

**M. Jacques Masdeu-Arus** - C'est court !

**M. le Ministre** - Défavorable. Je lève la réserve.

**Un député RPR** - Ils sont revenus de la buvette !

**M. Thierry Mariani** - Monsieur le ministre, le regroupement familial ne concerne plus aujourd'hui que 20 000 personnes, nous dites-vous. En 1990 ou 1991, c'était 40 000 personnes : c'est bien qu'on a adopté sous la précédente législature des règles plus rigoureuses ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

Par ailleurs, 10 % des regroupements familiaux se font dans la région PACA.

**M. le Ministre** - C'est normal : elle représente 10 % de la population...

**M. Thierry Mariani** - Non. Et en 1991, sa part a même atteint 13 %. Au lieu, donc, de parler sans cesse du Front national, mieux vaudrait prendre conscience des réalités locales !

**M. Joseph Parrenin** - Cela fait une semaine que vous faites de la publicité au Front national !  
(*Protestations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

**M. Thierry Mariani** - C'est à vous qu'il a offert des sièges par sa présence dans des triangulaires ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

Deux observations encore. Avant l'adoption de la loi Pasqua, on accueillait au titre du regroupement familial près de 20 000 enfants, soit l'équivalent du total du regroupement familial actuel. Il paraît donc évident que les mesures proposées aujourd'hui vont faire exploser le regroupement familial dans les années qui viennent.

Enfin, je constate que dans ma région beaucoup d'immigrants travaillent de manière saisonnière dans l'agriculture, en particulier dans la viticulture. C'est ainsi qu'on va donner des autorisations de regroupement familial sur la base de revenus qui, calculés entre août et novembre, paraîtront décents, mais pendant le reste de l'année, ces personnes vont être au RMI : ce sont donc les départements qui ont la charge de celui-ci, qui devront faire face !

**M. François d'Aubert** - Monsieur le ministre, je m'étonne que vous ne vouliez pas vous expliquer sur le contrôle du regroupement familial, car on peut évidemment s'attendre à des fraudes à la loi, à l'entrée de fausses familles en France... Rien de plus normal que de demander, comme le propose M. Masdeu-Arus, de maintenir le régime actuel !

**M. Christophe Caresche** - Cet amendement est manifestement contraire à l'esprit du projet, qui est de favoriser le regroupement familial dans certaines limites.

**M. François d'Aubert** - Y compris pour les fraudeurs ?

**M. Christophe Caresche** - Monsieur d'Aubert, vous voyez des fraudeurs et des criminels partout !

L'opposition a déposé 11 amendements de même nature et reprend toujours les mêmes arguments : ce n'est pas très sérieux.

**M. Jean-Luc Warsmann** - Et le droit d'amendement ?

L'amendement 28, mis aux voix, n'est pas adopté.

**M. Richard Cazenave** - Monsieur Caresche, le droit d'amendement appartient à chaque député, non aux groupes. C'est en fonction de l'évolution de la discussion et des réponses apportées que des amendements qui apparaîtraient redondants peuvent être retirés.

L'amendement 186 déposé par mon collègue Cuq tend à rétablir une disposition dont je voudrais rappeler le contenu à nos collègues socialistes qui ne sont là que pour la machine à voter. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*) Il s'agit du III deuxième alinéa, de l'article 29 de l'ordonnance, selon lequel "Si les conditions de regroupement familial ne sont plus réunies lors de la demande du titre de séjour, celui-ci peut être refusé, le cas échéant, après une enquête complémentaire demandée à l'OMI."

Pourquoi réduire systématiquement toutes les possibilités de contrôle, sinon parce que vous êtes toujours habité du même état d'esprit ? Les certificats d'hébergement étaient destinés à assurer aux étrangers de conditions d'accueil dignes : vous les avez supprimés ! Et par quoi les remplacez-vous ? Nous l'ignorons et en sommes réduits à attendre les innovations que vous pourrez imaginer demain !

Je ne comprends pas que vous supprimiez ce III de l'article 17 qui ne me paraissait pas caractérisé par la xénophobie !

**M. le Président** - L'amendement 229 n'est pas soutenu.

**M. Robert Gaïa** - Il vient d'être soutenu ! C'est le même que le précédent !

**M. Richard Cazenave** - C'est ridicule ! Assez de provocations ! Nous, nous argumentons, nous ne jetons pas d'anathèmes !

**M. Christian Estrosi** - L'amendement 378 tend à supprimer le III de l'article.

Nous voyons là comment la majorité procède. D'abord, on étend le regroupement familial aux enfants nés d'un premier mariage en créant ainsi une charge imprévue pour la nation. Ensuite, on abaisse le niveau de revenu nécessaire pour obtenir le regroupement familial au niveau du SMIC. Puis on décide que pour le logement, il suffira d'une justification qui ne sera pas forcément confirmée par la suite. Et c'est alors qu'on propose que si les conditions de ressource et de logement ne sont plus remplies, l'étranger puisse malgré tout rester sur notre territoire.

Vous donnez ainsi des arguments aux organisateurs de clandestinité qui pourront désormais rassurer les clients qu'ils iront chercher hors de nos frontières et lui dire qu'il sera facile d'arranger leurs affaires et qu'une fois en France, ils bénéficieront sans risque de se les voir retirer d'un titre de séjour, d'allocations familiales et d'autres avantages.

Vous vous assurez, d'autre part, un moyen supplémentaire de régulariser les clandestins qui vous encombrant et dont 150 000 ont demandé de bénéficier d'une régularisation.

La loi précédente permettait simplement à l'Office des migrations internationales d'enquêter pour savoir si les conditions étaient réunies, vous supprimez ces moyens. Nous ne pouvons accepter que vous priviez l'Etat de la possibilité d'exercer toute sa souveraineté dans ce domaine !

**M. Thierry Mariani** - L'amendement 614 a le même objet. N'en déplaise à M. Caresche, chaque député peut encore déposer un amendement !

**M. Christophe Caresche** - Je n'ai jamais dit le contraire ! Mais vous faites de l'obstruction !  
(*Protestations sur les bancs du groupe du RPR*)

**M. Thierry Mariani** - Les conditions du regroupement familial sont considérablement élargies par ce texte. Et comme nous avons déjà décidé, à l'article 10, qu'il serait impossible de poursuivre la personne qui ferait venir un membre de sa famille en situation irrégulière, il sera toujours possible à ceux qui par extraordinaire ne satisferaient pas aux conditions pourtant très lâches du regroupement familial, de faire venir le plus illégalement possible un membre de leur famille et ils ne pourront plus être poursuivis !

Vous faites sauter les verrous que les lois Debré avaient mis pour assurer un certain contrôle de regroupement familial. Les critères que vous reprenez pour le logement n'écarteront plus personne. Les revenus seront appréciés, dans les régions agricoles, sur trois ou quatre mois.

**Plusieurs députés socialistes** - Vous l'avez déjà dit !

**M. Thierry Mariani** - Mais je n'obtiens pas de réponse !

Nous voyons bien ce qui se passe dans les commissions locales d'insertion. Vous allez accueillir des personnes qui n'auront de revenu assuré que pour quatre mois.

Enfin, nous pouvons redouter les conséquences pour les communes. J'avais d'ailleurs posé une question à ce propos.



Je suis maire d'une commune de 10 000 habitants où l'essentiel de la population immigrée est d'origine marocaine. Or, en 1990, 762 personnes sont entrées en Vaucluse au titre du regroupement familial et 877 en 1991 ; 85 % étaient d'origine marocaine. Outre l'arrivée d'enfants de 4 à 10 ans qui n'ont jamais mis les pieds en France et qui ne connaissent pas un mot de français exigerait la création de postes d'enseignants -êtes-vous assuré que l'Education nationale créera autant de postes que les flux d'arrivées le rendraient nécessaire ? -cela oblige les petites écoles de villages à créer des locaux supplémentaires, car il n'est pas question d'accueillir ces enfants qui ne savent pas le français dans les classes existantes. Ces communes seront-elles aidées ?

A de telles questions, vous ne répondez pas ! Vous allez recréer le problème que les lois de 1993 avaient réglé et je crains fort que les communes en supportent les conséquences financières !

**M. Jacques Myard** - Très bien !

**M. le Ministre** - Monsieur Mariani, quand vous saurez ramasser votre pensée, je vous répondrai avec la même concision, mais pour le moment, je ne peux pas rivaliser avec votre éloquence.

J'ai entendu beaucoup d'arguments. En relevant un parmi d'autres, je vous dirai que les ressources s'apprécient annuellement. Mais une argumentation spécieuse vous fait sortir du sujet, sujet d'ailleurs assez mince puisque l'an dernier, je le rappelle, 11 900 personnes ont été concernées par le regroupement familial.

Nous parlons de cet article 17 depuis la fin de la matinée et il nous reste à examiner une bonne trentaine d'amendements. Vous vous exprimez largement sur chacun et vous estimez que le Gouvernement devrait vous répondre tout aussi longuement. Vous revenez sans cesse sur les mêmes obsessions. Je vous réponds quand je le peux ! J'ai répondu à M. Cardo tout à l'heure parce qu'il a dit quelque chose de précis et de clair. Mais que faire devant ce déluge verbal, ce débordement de fantasmes ? Rappelez-vous qu'en politique, la grande qualité, c'est la mesure et le défaut suprême, c'est l'ubris ! Une démocratie incapable de se discipliner n'est plus une démocratie ! Nous assistons à une sorte de crue torrentielle comme il s'en produit parfois dans votre pays et vous allez me faire croire que ce déluge de mots est à l'origine des inondations catastrophiques contre lesquelles je dois lutter ! (*Sourires*)

**M. Rudy Salles** - Vous avez dit tout à l'heure à la télévision, Monsieur le ministre, que vous étiez serein. Je ne trouve pas que vous le soyez vraiment ! En tout cas, votre réponse est de mauvaise foi et le flot de paroles dans lequel vous noyez l'opposition sans intérêt ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*) Vous n'apportez aucune explication et vous contentez de nous tourner en dérision. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste*)

**M. Alain Calmat** - Nous refusons que vous nous tourniez en dérision !

**M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères** - Nous sommes là depuis 10 jours !

**M. Joseph Parrenin** - Vous n'avez rien apporté au débat !

**M. Rudy Salles** - Vous prétendez, Monsieur le ministre, que le regroupement familial ne représente qu'un nombre marginal de personnes. Ce serait le cas si l'ancien gouvernement avait pu aller plus avant. Entre 1993 et 1994, le nombre de personnes concernées a reculé de 35,8 %, passant à 20 629, et la baisse a été équivalente dans les huit premiers mois de 1995, grâce aux lois votées en 1993.

Quant à vous, vous ouvrez une autoroute sans péage à l'immigration. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*)

Comme vous avez accepté de fournir chaque année à la commission le nombre des entrées, nous verrons l'an prochain les résultats de votre politique.

Cette succession d'amendements vous fatigue.

**M. le Rapporteur pour avis** - Vous êtes des perroquets ! Salles est un mainate !

**M. Rudy Salles** - Sachez, Monsieur Caresche, que le droit d'amendement est une des principales libertés du Parlement. Ce n'est pas parce que les socialistes sont majoritaires que la France est devenue une République socialiste. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*)

M. Gaia ne parle que de M. Le Chevallier, qui semble lui manquer. Qu'il aille le retrouver à Toulon, puisque ce député n'a pas mis les pieds dans l'hémicycle aujourd'hui.

**M. le Rapporteur pour avis** - Il a des porte-parole !

**M. Rudy Salles** - Nous sommes ici pour débattre, parce que nous sommes votre seule opposition. Ce soir, dans deux circonscriptions, les électeurs ne s'y sont pas trompés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDF et du groupe du RPR*)

**M. le Rapporteur** - Nous venons d'assister à un vrai festival. Dix orateurs se sont succédé pour défendre une série d'amendements visant à supprimer le III et le IV. Ces amendements ont été repoussés. Nos collègues ont aussi déposé quinze amendements visant à supprimer le seul III, et quand nous les aurons repoussés, il y en aura quinze autres pour supprimer le IV. On me dit, Monsieur le Président, que le Règlement est respecté. Je n'ai rien à opposer à cet argument. Mais la presse doit l'entendre, il y a manifestement obstruction ! (*Protestations sur les bancs du groupe UDF et du groupe du RPR*)

**M. Jean-Luc Warsmann** - C'est faux !

**M. le Rapporteur** - C'est dommage, car ce débat aurait dû donner lieu à une véritable confrontation des points de vue. (*Exclamations sur les bancs du groupe UDF et du groupe du RPR*) En plus, on empêche les orateurs de s'exprimer ! La presse doit le faire savoir ! (*Mêmes mouvements*)

Puisque le rapporteur ne peut pas parler, il se taira !

**M. le Président** - Si vous avez des arguments, exposez-les.

**M. le Rapporteur** - Vous pouvez leur laisser la parole toute la nuit ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste ; protestations sur les bancs du groupe UDF et du groupe du RPR*)

**M. Arnaud Montebourg** - Avec Mazeaud, on peut parler !

**Mme Muguette Jacquaint** - Dites-leur qu'ils n'ont plus la parole, Monsieur le Président !

**M. le Président** - Taisez-vous !

**M. Alain Calmat** - On ne parle pas ainsi à des députés !

**M. le Président** - Calmez-vous, Monsieur Calmat ! Je demande à l'opposition de se taire. Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

**M. le Rapporteur** - Merci d'avoir rétabli le silence. Mes chers collègues, je vais vous donner lecture d'un extrait tiré d'un livre d'Alain Duhamel intitulé *Les Peurs françaises*. Cet auteur n'est pas suspect d'appartenir au Parti socialiste. "Les statistiques de l'INSEE et de l'INED sont pourtant disponibles et précises, écrit-il. Elles font désormais l'objet d'un rapport de synthèse annuel. Elles démentent formellement les élucubrations fantaisistes et alarmistes, parfois fantasmagoriques, qui circulent.

La France compte en 1990, date du dernier recensement, 3,6 millions d'étrangers, contre 3,7 en 1982, date du recensement précédent. Elle compte 4,1 millions d'immigrés, contre 4 millions en 1982. Les étrangers représentent aujourd'hui 6,3 % de la population globale et les immigrés, 7,3 %. Le nombre d'immigrés et le nombre d'étrangers sont très voisins. La modeste différence entre les deux tient à ce qu'une partie des étrangers est née sur le sol français mais a préféré conserver sa nationalité d'origine et à ce que certains immigrés ont déjà pu acquérir la nationalité française. Dans l'ensemble, les proportions par rapport à la population totale restent donc stables. Elles ne diffèrent pas considérablement de celles de nos voisins. La France compte proportionnellement un tout petit peu plus de travailleurs immigrés que la Grande-Bretagne et un tout petit peu moins que la Belgique et l'Allemagne. Si on prend en considération l'ensemble des données, il n'y a pas de raz-de-marée de l'immigration mais une stabilisation des flux". Voilà qui diffère beaucoup de ce qu'on a pu dire !

**M. Jean-Paul Charié** - Ce n'est pas un argument !

**M. François d'Aubert** - Vous auriez pu citer ce texte dans votre rapport, encore que M. Duhamel ne soit pas un spécialiste de l'immigration. Depuis 1990, sept ans se sont écoulés. En outre, M. Duhamel a oublié qu'il existe une immigration clandestine.

Monsieur le ministre, vous avez déclaré à la télévision qu'il y aurait 4 millions et demi d'étrangers en France.

**M. le Ministre** - Quatre millions, et peut-être moins.

**M. François d'Aubert** - Selon vous, les immigrés en situation irrégulière représenteraient entre un dixième et un douzième de cette population, ce qui, je vous cite, ne serait pas beaucoup. Cela représente tout de même entre 330 et 400 000 personnes !

**M. le Rapporteur** - Mme Sauvaigo disait 800 000 !

**M. François d'Aubert** - Or nous comptons 150 000 demandes de régularisation au titre de la circulaire du 24 juin. Y a-t-il beaucoup d'étrangers qui ne souhaitent pas être régularisés, ou bien vous êtes-vous trompé dans vos chiffres ?

**M. François Goulard** - En vertu du deuxième alinéa du paragraphe 3 de l'article 29 de l'ordonnance, "si les conditions du regroupement familial ne sont plus réunies lors de la demande du titre de séjour, celui-ci peut être refusé ; le cas échéant, après enquête complémentaire de l'OMI."

Or, M. Gouzes écrit à la page 133 de son rapport que cette possibilité de refus est supprimée. "Cette mesure est heureuse, ajoute-t-il, car la règle actuelle introduisait un facteur d'insécurité peu justifiable dans la mesure où le dossier du demandeur a fait l'objet d'un examen pendant six mois, l'ensemble de sa situation personnelle étant censé avoir fait l'objet d'un examen approfondi."

Ainsi donc, on se fondera sur une situation vieille de plusieurs mois pour accorder l'autorisation, acquise *ne varietur*. Cette conception du droit et de l'examen des faits est aberrante. Il faut dire à la presse et aux Français que vous voulez encourager l'immigration irrégulière, puisque vous vous préparez à autoriser des regroupements familiaux alors que les conditions requises ne seront plus réunies. Qu'est-ce que cette loi qu'on n'a pas besoin de respecter ? Cette mesure favorisera la fraude. Sur cet article comme sur l'ensemble du texte, vous faites preuve d'un laxisme militant ! Mon amendement 1128 vise à maintenir le dispositif actuel.

**M. François d'Aubert** - Mon amendement 1193 également. Monsieur le ministre, pouvez-vous confirmer les chiffres que vous avez donnés à la télévision ? Vous avez parlé de 11 900 bénéficiaires du regroupement familial. Mais pourquoi rapporter ce chiffre aux 45 millions d'entrées annuelles en France ? Il aurait été plus honnête de le comparer au nombre d'étrangers entrés et installés régulièrement sur notre territoire, qui est voisin de 70 000. Dans ce cas, le regroupement familial représente 17 % des entrées. C'est considérable, d'autant que votre loi en augmentera le nombre, qui passera à 25 000 l'année prochaine, et -pourquoi pas ?- à 30 ou 40 000 dans deux ou trois ans.

On a déjà parlé du SMIC annuel. Quant au logement, préciser qu'il doit être normal vise simplement à éviter que soient utilisés des logements de complaisance, notamment ceux fournis par les associations dont vous avez choisi de dépenaliser l'action.

Il n'y a rien dans le texte sur la durée de la mise à disposition du logement. En Allemagne, un étranger doit être propriétaire ou locataire régulier. Est-il honnête d'accepter qu'un étranger fasse venir sa famille alors qu'il a des dettes auprès d'un organisme HLM ? Avec vous, la condition de logement, jusque là fondamentale pour le regroupement familial, s'effiloche tellement qu'elle disparaît presque, ce qui ouvre la voie à des dizaines de milliers de regroupements familiaux frauduleux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDF et du groupe du RPR*)

**M. Claude Goasguen** - Puisque M. Gouzes a fait une citation, dans un silence sépulcral, j'en ferai quelques unes à mon tour. La première vient d'une de vos amis, dans *Le Monde* du 3 août 1983. "Il doit être clair que la France ne doit plus ouvrir ses frontières à de nouveaux immigrants".

**M. François Goulard** - C'est Le Chevallier...

**M. Claude Goasguen** - Non, c'est Georgina Dufoix, alors ministre socialiste.

Autre citation que je porte à l'attention de nos collègues communistes. Elle est de M. Brunhes et figure dans le *Journal officiel* du 16 décembre 1994 : "Notre groupe est opposé à toute nouvelle immigration, à l'exception des étudiants et des réfugiés politiques."

**M. Daniel Marcovitch** - Ces citations sont-elles bien intégrales ?

**M. Claude Goasguen** - Comment comprendre que ce soit le ministre de la police qui traite ici du regroupement familial. Il n'a pour cela ni compétence, ni collaborateurs capables de lui fournir des informations précises. Je vais lui en donner.

On a parlé des appartements-tiroirs. Mais il y a aussi les squats, véritables institutions rémunérées, organisées et absolument pas spontanées. Pour les fournir il y a des filières et je peux vous donner les prix pratiqués dans la région parisienne. Il y a aussi ce que font vos amis du DAL.

**M. le Rapporteur pour avis** - Ce n'est pas sérieux !

**M. Claude Goasguen** - Je vous transmettrai les dossiers.

Au lieu de proposer des réponses appropriées, comme toujours, Monsieur le ministre, vous avez recours à la solution de facilité : dès qu'un problème est trop embarrassant, on supprime la règle et l'on espère que tout finira par s'arranger. En fait, vous vous en remettez à la loi du marché, vous êtes un libéral de la fraude. C'est consternant !

Mais les problèmes sont trop graves pour être traités ainsi. Nous vous demandons de les régler parce qu'ils sont à la source du Front national et de la xénophobie. Agissez en ministre. Ne faites pas la politique du pire ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDF et du groupe du RPR*)

**M. Jean-Luc Warsmann** - Les conditions posées au regroupement familial ont-elles quelque chose de scandaleux ? Sans doute pas puisque vous venez de les voter, qu'il s'agisse de celle des ressources -confirmez-vous à ce propos, Monsieur le ministre, qu'il s'agit bien du SMIC annuel ? -ou de celle du logement convenable, toujours appliquée jusqu'ici avec beaucoup de souplesse, en tenant compte notamment de tous les modes d'occupation du logement.

Pourquoi dès lors vouloir supprimer l'alinéa de l'ordonnance de 1945 qui permet au ministre de l'intérieur de refuser le titre de séjour lorsque ces conditions ne sont pas réunies ? Peut-être n'y aura-t-il qu'un ou deux cas par an, mais cela peut être un jour fort utile à vos propres services pour refuser un dossier de regroupement familial qu'ils jugeront amoral.

Voilà pourquoi vous devriez accepter ces amendements de l'opposition. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

**M. Laurent Dominati** - On parvient enfin à obtenir quelques éclaircissements. Ainsi le rapporteur, dont l'inspirateur n'est plus M. Weil mais M. Duhamel, considère qu'il n'y a plus lieu de parler de l'immigration car il n'y voit plus la source du moindre problème.

Deux logiques s'affrontent : pour vous, il faut défaire le dispositif législatif, supprimer tout ce qui peut vexer ou hérir les étrangers. Pour nous, il y a un vrai problème d'immigration qui se traduit pas des difficultés d'intégration ; c'est pourquoi nous n'entendons pas favoriser la première.

C'est quand une politique plus souple a commencé d'être menée, après 1980, que les difficultés d'intégration ont vraiment surgi. Aujourd'hui, en assouplissant notre législation, vous allez qui plus est à l'encontre de tous nos voisins européens qui rendent la leur plus restrictive, comme nous voudrions que la France le fasse.

**Mme Catherine Tasca, présidente de la commission des lois** - Nous parlons vraiment deux langues différentes. C'est vous qui avez instauré le regroupement familial (*Interruptions sur les bancs du groupe du RPR*), justement parce qu'à la fin du XXème siècle on n'imagine plus de ne faire venir que des hommes, des bras pour travailler. Le regroupement familial est un élément d'insertion car c'est à partir d'une famille que peuvent se tisser des rapports entre l'immigré et le pays d'accueil. (*Interruptions sur les bancs du groupe du RPR*)

Imaginez-vous qu'on puisse réexpédier une famille dans son pays parce que momentanément ses conditions de logement ou de revenus se détériorent ? Nous ne sommes plus au temps où des bateaux apportaient de la main d'oeuvre par fournée, pour travailler dans nos usines ou nos champs.

Le regroupement familial est une chance de rencontre entre notre communauté et ces étrangers qui viennent chez nous.

La commission a donné un avis défavorable à ces amendements. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*)

**M. le Rapporteur pour avis** - Nous sommes sur ce texte depuis 68 heures 30 ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*) Répéter cent fois les mêmes arguments ne fait pas avancer le débat. (*Interruptions sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

Si les Français nous voyaient...

**Plusieurs députés RPR** - Ils nous voient !

**M. le Rapporteur pour avis** - ...ils ne seraient pas satisfaits !

Vous êtes en train de tuer la bête, de tuer le Parlement, par votre manière de travailler !

Sur le fond, il est évident que la politique de regroupement familial est un élément d'insertion. On vous entendrait tous crier si on appliquait aux 1 500 000 Français de l'étrangers les mêmes mesures vexatoires que celles que vous voulez imposer aux étrangers en situation régulière. (*Interruptions sur les bancs du groupe du RPR*) J'ai vécu une partie de ma vie à l'étranger et j'y ai reçu un accueil bien différent de celui que vous voulez réserver à nos invités (*Exclamations sur les bancs du groupe du RPR*) -oui, nos invités ! (*Interruptions sur les bancs du groupe du RPR*) Ne criez pas, vous êtes une bande de perroquets ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste ; protestations sur les bancs du groupe du RPR*) Il serait temps d'aborder le débat au fond !

**M. Patrick Braouezec** - Personnellement, ce ne sont pas les 68 heures 30 de débat qui me gênent, et je serais prêt à le poursuivre encore aussi longtemps à condition qu'il y ait vraiment débat et que les amendements identiques ne soient défendus qu'une fois, de façon à aller à l'essentiel, le vote, et à permettre ensuite la discussion des autres amendements.

M. Goasguen a accusé le Gouvernement de faire de l'idéologie. Tout gouvernement en fait et ce n'est pas forcément une mauvaise chose que de défendre une certaine idée de la société, les partis sont là pour cela. Ce que je regrette, c'est que le terrain idéologique où vous vous situez depuis le début est un peu nauséabond. Vous faites comme si, dans ce pays, la division principale était entre travailleurs français et immigrés, comme si ce qu'on appelait autrefois la lutte des classes n'existait plus.

Faute d'avoir pu régler les problèmes économiques et sociaux, vous avez laissé glisser le débat idéologique sur ce terrain. M. Goasguen a eu raison de rappeler certains dérapages de gauche -mais que dire des dérapages de votre camp ? Je pense aux allusions aux "odeurs" à "l'invasion"...

Je regrette que depuis vingt ans les politiques de droite comme de gauche aient rogné petit à petit l'égalité de droits entre travailleurs français et immigrés. Tout le travail de notre groupe visera à la rétablir.

Un exemple : quand vous vous battez contre le regroupement familial pour les plus pauvres (*Interruptions sur les bancs du groupe du RPR*), vous demandez-vous si une famille bien française qui ne dispose que de 4 500 F par mois peut vivre aussi de façon décente sur notre territoire ? Non ? Alors qu'avez-vous fait pour régler ce problème quand vous étiez au pouvoir ?

C'est votre incapacité à traiter les problèmes de notre société qui vous amène à en rejeter la responsabilité sur les immigrés. Ces personnes ont contribué à la richesse de la France, elles ont droit à vivre en famille sur notre territoire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste*)

**M. Pierre Cardo** - Je ne m'exprimerai pas sur les conditions de rémunération car je pense que les revenus peuvent varier dans la vie d'un individu.

Parlons du logement. Si une personne fait une demande d'HLM et que l'Office lui répond qu'un logement pourra lui être éventuellement attribué au cours d'une prochaine réunion de commission, cet élément sera retenu pour la procédure de regroupement familial. Mais si ensuite la commission HLM donne une réponse négative, où va loger la famille ? Faudra-t-il, comme j'ai dû le faire en tant que maire il y a quelques années, réquisitionner un logement de l'Office ? Il arrive aussi qu'on propose aux étrangers de faux baux de location : ils croient qu'ils vont avoir un logement HLM et en réalité c'est un squat qui leur est proposé.

C'est pourquoi je crois préférable de pouvoir vérifier jusqu'au dernier moment la réalité du logement et de ne pas se fier seulement à des écrits. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDF*)

**M. Christian Estrosi** - Je voudrais répondre au Gouvernement qui n'a rien dit !...

**M. le Président** - Attention : je ne vais pas vous donner la parole... (*Sourires*)

**M. Christian Estrosi** - Le Gouvernement, donc, n'a rien dit ; le rapporteur est parti depuis une heure de l'hémicycle : nous commençons à manquer d'interlocuteurs dans ce débat !

Monsieur le ministre, vous êtes mal informé par vos services. Quand M. Mariani vous dit que la région Provence-Côte d'Azur concentre 10 % des immigrés, vous répondez que c'est la proportion de la population de la région par rapport à la population française. Non, Monsieur le ministre, la Provence ne compte pas 6 millions d'habitants, mais 4,8 millions.

A vous entendre, nous serions opposés à l'intégration. Or beaucoup d'entre nous sont aussi des élus locaux et nous faisons des efforts considérables en faveur de l'intégration. Nous voulons assurer la paix civile dans nos cités, nous voulons que les hommes et femmes de toutes origines et tous milieux puissent grandir et vivre ensemble et c'est pourquoi, au niveau communal, départemental ou régional, nous intervenons tous pour aider les associations de quartier, pour envoyer les enfants d'immigrés en classe de neige et en classe verte, pour développer les équipements sportifs et culturels en leur faveur, pour développer les emplois de ville, pour lutter contre l'illettrisme -car c'est ainsi que nous mettons en oeuvre nos convictions. Or, avec ce projet et particulièrement cet article, vous allez casser ce processus d'intégration. En outre vous allez retarder les actions que nous avons engagées : nos collectivités devront financer plus de crèches, de collèges, de lycées, de logements, d'équipements sportifs et culturels : elles n'en ont plus les moyens. M. Mariani a rappelé les difficultés des petites communes. La région Provence-Côte d'Azur en compte près de neuf cents, dont le budget annuel va de 1 à 2 millions. Vos préfets, Monsieur le ministre, ont la charge de répartir la DGE et la DGF : vous savez qu'elles ne suffisent pas aux petites communes pour pouvoir faire face. Or, du fait que même en HLM les familles immigrées ne trouvent pas de loyers à leur mesure, elles s'orientent vers les logements, souvent insalubres, qu'elles trouvent dans les petites communes. Que peuvent faire les maires avec un million par an ? Avec cela on finance un demi-cantonnier, une demi-secrétaire, un peu de matériel informatique, les adductions d'eau, et il reste 20 % pour réaliser des investissements complémentaires. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*) : "Et l'amendement ?" Où trouver les fonds pour ouvrir une classe, dont le coût est au minimum 1,5 million ? Avec votre projet, c'est à cela que ces maires vont être confrontés. Un mot enfin à M. Braouezec. Une famille française peut-elle vivre avec 4 500 F ? Non ! Mais demain vous allez aggraver ces difficultés. La France, disait M. Rocard, ne peut accueillir toute la misère du monde : mais vous êtes en train de la convoquer sur notre territoire ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

Les amendements 186, 378, 614, 957, 1128, 1193, 1482, 1631 et 1711, mis aux voix, ne sont pas adoptés.

**M. Christian Estrosi** - L'amendement 470 tend à disposer qu'en cas de regroupement, les membres de la famille ne bénéficient des prestations sociales qu'après six ans sur le territoire national. Cet amendement a pour but de vous conduire à préciser votre pensée quant au critère de ressources. Vous dites vous-même qu'on peut accueillir sa famille avec le seul SMIC, sans prestations sociales. Il faut expliciter ce point. Il ne serait pas décent que, du jour au lendemain, nos comptes sociaux soient déséquilibrés par l'accueil de ces populations nouvelles. Il faut qu'elles aient cotisé assez longtemps, et une durée de six ans paraît raisonnable.

**M. Richard Cazenave** - L'amendement 209 a un objet voisin, à ceci près qu'il fixerait un délai de cinq ans. Il paraîtra sans doute scandaleux sur certains bancs. Vous devriez pourtant y réfléchir : des conditions semblables sont en effet exigées aujourd'hui en Allemagne et en Grande-Bretagne. On ne soutiendra pas que ces pays soient fermés aux étrangers, par leurs traditions culturelles et démocratiques. Ils sont habitués à accueillir les étrangers, et nous n'avons pas de leçons à leur donner. Pourtant, en Allemagne, on doit s'engager à ne pas bénéficier des aides fédérales, et la prétention de vivre aux dépens de l'aide sociale est un cas d'éloignement presque automatique. En Grande-Bretagne de même, quand on veut faire venir sa famille, on doit justifier de moyens suffisants pour élever ses enfants sans recours aux fonds publics. Cette exigence d'une durée minimale est donc une pratique courante chez nos voisins, alors que nous sommes imprégnés d'une conception très laxiste de la gestion des fonds publics. Qui prétend que nous sommes contre le regroupement familial ? Nous sommes contre le fait qu'on l'autorise même lorsque ne sont pas remplies les conditions d'un accueil correct des familles. Vous vous contentez de réponses générales, d'oppositions massives entre les bons et les méchants, les généreux et les frileux... Cette façon de débattre est ridicule. M. Le Déaut a évoqué les Français à l'étranger : ils ne jouissent certes pas des conditions d'accueil et des prestations que les étrangers trouvent ici. Quand ils ne respectent pas la loi, ils vont au mitard, puis ils sont réexpédiés ! On ne leur fait pas de cadeau.

**M. le Rapporteur pour avis** - Ils vivent en famille !

**M. Richard Cazenave** - Mais ils ne vivent pas aux dépens de l'aide sociale.

Un mot sur les conditions de travail de notre assemblée. Le président Séguin avait établi la session unique pour que nous n'ayons plus à faire de séances de nuit, ni à siéger "non-stop", notamment le dimanche. Que faites-vous ? Vous rétablissez tout cela. Qui dégrade les conditions de travail de l'Assemblée ? Alors cessez de donner des leçons, et répondez précisément à nos questions ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF)*

**M. Jean Charroppin** - Je précise tout d'abord que je n'ai ni obsession, ni fantasmes, et que je ne suis pas là pour faire de l'obstruction, Monsieur le ministre, ni pour nous faire des procès d'intention. Si j'ai déposé l'amendement 392, c'est en m'inspirant de mon expérience locale dans ma ville. La France, dans sa longue histoire, s'est constituée en intégrant des vagues d'immigration successive. L'intégration a très bien fonctionné dans le cadre républicain, notamment grâce aux institutions scolaires, à la reconnaissance du mérite et surtout à la volonté d'être Français. La volonté d'adhérer aux valeurs et aux lois de la République a permis à notre pays de s'enrichir de l'apport de populations extérieures.

**M. Christophe Caresche** - Rappel au Règlement ! Il ne parle pas de l'amendement !

**M. le Président** - Laissez parler l'orateur !

**M. Jean-Pierre Kucheida** - Vous n'êtes pas impartial ! C'est lamentable !

**M. Jean Charroppin** - Or l'analyse de l'immigration doit aujourd'hui prendre en compte des facteurs nouveaux. Un exemple : d'après le bilan établi par la direction de la CNAF, les prestations sociales versées aux étrangers en 1996 s'élevaient à 28,5 milliards, sur un total de 195 milliards. Je vous accorde que cela résulte d'un nombre d'enfants plus élevé et de ressources souvent plus faibles.

En proposant par l'amendement 392 un délai de quatre ans avant que les familles bénéficient des prestations sociales, je n'entends pas remettre en cause nos principes constitutionnels ni nos traditions. Je souhaite adapter notre législation aux phénomènes migratoires nouveaux, et faire que les regroupements familiaux ne soient pas uniquement motivés par l'attrait des prestations ; je souhaite qu'ils soient adéquats à nos propres ressources, et que les étrangers, en particulier les enfants, trouvent des conditions optimales d'intégration. A force de nous administrer de mauvais médicaments, craignez que nous ne nous réveillions malades ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF)*

**M. Jean-Luc Warsmann** - Mon amendement 1632 est d'objet différent des précédents ; je propose de maintenir le texte en vigueur et saisis cette occasion pour répéter ma question à M. le ministre : dans la nouvelle rédaction de l'ordonnance de 1945, après la mention du SMIC, vous avez supprimé le mot "mensuel". Or, ce qui est défini par décret, c'est un taux horaire ; et l'on sait que la durée du travail va changer. Pouvez-vous donc nous dire ce que vous retiendrez comme définition ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF)*

**Mme la Présidente de la commission** - Avis défavorable aux amendements 470, 209 et 392 : il n'y a aucune raison de priver de droits sociaux la famille d'un étranger en situation régulière et travaillant, car ces droits sont liés à la rémunération.

Avis défavorable à l'amendement 1632, qui vise à maintenir la législation actuelle.

**M. le Ministre** - Le fait de priver les familles d'allocations pendant plusieurs années témoigne incontestablement de la volonté d'assurer leur intégration : les résultats seront garantis !

A M. Charroppin, je voudrais dire que ce qui est vrai pour les allocations familiales ne l'est pas pour l'assurance maladie et l'assurance vieillesse, branches où les cotisations payées par les étrangers sont bien supérieures aux prestations qu'ils reçoivent.

J'ajoute que bien souvent, la présence d'enfants étrangers aide à garder des classes ouvertes ou de remplir les crèches.

**M. Pierre Lequiller** - Curieux argument...



**M. le Ministre** - M. Warsmann m'a interrogé sur le SMIC. Les précisions qu'il demande ne sont pas du domaine législatif. Dans la pratique, le préfet demande la feuille d'impôt, afin de vérifier les revenus annuels ; c'est pourquoi le mot "mensuel" a été supprimé.

**M. François d'Aubert** - Nous avons, Monsieur Cardo et moi-même, déposé un sous-amendement...

**M. le Président** - Attendez, je vais l'appeler !

**M. Patrick Braouezec** - Ils auraient du mal, à l'extérieur à défendre les amendements tels quels !

**M. Thierry Mariani** - L'amendement de notre collègue Charroppin est tout à fait justifié : il faut bien reconnaître qu'aujourd'hui, l'immigration est d'abord le fait d'ayants-droit. Il serait en effet anormal, Madame la présidente de la commission, qu'un étranger travaillant ne touche pas les prestations sociales ; mais quid des étrangers qui ne travaillent pas ? Le directeur de la CAF avait lui-même déclaré que "les allocataires de nationalité étrangère ont tendance à dépasser la moyenne générale pour ce qui est du complément familial et des aides au logement".

Enfin, puisque quelqu'un a évoqué tout à l'heure la manière dont on traiterait les étrangers dans d'autres pays, je voudrais vous donner l'exemple de Céline Gomez, étudiante au Japon et logée chez son oncle, directeur de Chanel. Elle a eu le malheur d'aller passer un week-end à Hong-Kong et n'a pas pu rentrer : elle a passé deux nuits en prison -avec les prostituées et les droguées- où elle a dû payer son bol de riz (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*) ; puis on l'a mise dans l'avion de Japan Airlines : bien sûr, elle a dû payer son billet !

**M. Patrick Braouezec** - La pauvre !

**M. Thierry Mariani** - Voilà comment les Français sont traités à l'étranger quand ils ne respectent pas les lois...

Monsieur Gouzes, il aurait fallu tout à l'heure poursuivre votre lecture, ce que je vais faire : "Ce qui complique évidemment les choses aujourd'hui, c'est que si le flux de l'immigration s'est ralenti, son origine géographique et donc religieuse, ethnique et culturelle s'est modifiée. Une part toujours plus grande des nouveaux immigrés vient aujourd'hui d'Afrique."

**M. Patrick Bloche** - C'est du racisme pur !

**M. Thierry Mariani** - Je continue "Il se trouve aussi immanquablement de bonnes âmes qui, en soutenant des thèses angéliques et utopiques, font, de façon quasi automatique, dresser de larges secteurs de la population contre ces immigrés dont elles prêchent l'accueil hospitalier et fraternel". Ces "bonnes âmes", c'est vous ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

**M. Pierre Lellouche** - Monsieur le ministre, faut-il, oui ou non, que ces étrangers que vous régularisez aient accès à l'ensemble des prestations familiales, alors que le niveau de ressources n'est pas calculé sur la base d'un salaire et que les conditions de logement ne sont pas réunies ? Nous proposons, nous, d'aligner le droit français sur des règles en vigueur autour de nous ; chez nos partenaires européens, l'un des critères essentiels du regroupement familial est précisément que la famille ne se "branche" pas directement sur le système de prestations sociales. Il faut déconnecter le regroupement familial de la dépense publique.

Madame Tasca, vous avez parlé des "étrangers travaillant". Mais comment prétendre, avec un taux de chômage de 12,5 % que tous les étrangers qui vont être "aspirés" par nos prestations sociales vont travailler ? Nos réactions ici vous étonnent. Attendez vous encore à bien autre chose quand les Français connaîtront ce dispositif ! Il ne le connaîtront pas maintenant, bien sûr, d'autant que ce débat ne sera pas retransmis, mais dans six mois, huit mois, un an, quand on verra le nombre d'étrangers augmenter et les conséquences que cela aura pour les finances de l'Etat et des collectivités territoriales !

Ne balayez donc pas d'un revers de main ce que font des démocraties qui ne sont nullement fascistes ! La Grande-Bretagne, qui a inventé la démocratie et le parlementarisme, il y a 1 000 ans, les Etats-Unis qui ont inventé avec nous les droits de l'homme et la République, l'Allemagne fédérale qui est un modèle de contre-fascisme, ont des législations qui excluent que l'immigration se branche sur les prestations sociales. Vous faites voter un texte, Monsieur le ministre, qui, de ce point de vue, est catastrophique et j'en suis désolé, car je souhaite comme vous que les étrangers qui sont chez nous s'intègrent et que la France se prépare au mieux aux vagues migratoires à venir. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR)*

**M. le Président** - Je suis saisi du sous-amendement 2101.

**M. le Ministre** - Au point où nous en sommes, il faut parler franchement.

Je vous souhaite sincèrement, Messieurs de l'opposition, de trouver à l'étranger quand vous vous y rendez plus d'hospitalité que vous n'en manifesteriez apparemment en France vis-à-vis des étrangers ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste ; protestations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF)*

Cette diabolisation de l'immigré rejaillit, vous le savez très bien, sur nos concitoyens de tradition musulmane ! Vous ne pouvez pas ignorer que du fait de la xénophobie que vous nourrissez par votre argumentation, *(Protestations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF)* un amalgame se fait dans l'esprit de beaucoup !

Je vois que M. Lellouche quitte l'hémicycle : il a grand tort... *(Interruptions sur les bancs du groupe du RPR)*

**M. Pierre Lellouche** - C'est honteux !

**M. le Ministre** - ...car en travaillant contre l'immigration, on travaille contre la France !

J'ai lu Charles Maurras...

**M. Pierre Lellouche** - Pas moi ! Cela ne m'intéresse pas !

**M. le Ministre** - ...qui expliquait que des gens qui n'avaient pas la même religion que nous -la religion catholique- étaient inassimilables ! Que les juifs, c'était l'anti-France ! *(Vives protestations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF)* Votre raisonnement est exactement le même ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste ; protestations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF)* Il n'y a que la vérité qui blesse et votre départ me réjouit ! *(Exclamations sur les mêmes bancs)*

Je demande que, désormais, il soit fait application de l'article 100 du Règlement conformément à l'article 44 alinéa 2 de la Constitution qui autorise le Gouvernement à s'opposer à l'examen de tout amendement -et par conséquent de tout sous-amendement- qui n'a pas été débattu en commission. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste)*

**M. le Président** - Ce sous-amendement a-t-il été soumis à la commission ?

**M. le Rapporteur** - Non, Monsieur le Président !

**M. le Président** - Par conséquent, en application de l'article 100 alinéa 3 du Règlement, il n'y a pas lieu d'en délibérer.

La parole est à M. Debré pour un Rappel au Règlement.

**Plusieurs députés socialistes** - En application de quel article ?

**M. le Président** - Un président de groupe n'a pas forcément besoin de s'appuyer sur un article du Règlement pour prendre la parole dans un débat !

**M. Jean-Louis Debré** - Je m'appuie sur l'article 58. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste*)

Alors que ce débat se déroulait normalement, (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*) j'ai été profondément choqué et nous avons tous été outrés de voir M. le ministre perdre son sang-froid, ce qui est inquiétant pour un ministre de l'intérieur ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF ; exclamations sur les bancs du groupe socialiste*)

Ce débat prend ainsi un tour bien désagréable ! Pour essayer de faire en sorte que le ministre revienne à la raison et se calme, (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*) je demande, Monsieur le président, une suspension de séance d'une demi-heure ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR*)

**M. le Ministre** - C'est aberrant !

La séance, suspendue à 23 heures 20, est reprise à 23 heures 55.

**M. Pierre Lellouche** - Rappel au Règlement ! Je dois avant tout un mot d'excuse à la presse, car les gens de l'AFP, que je n'avais pas vus, travaillent dans leur bureau. C'est d'ailleurs à partir de la dépêche qu'ils ont rédigée que je ferai ce rappel au Règlement. Les propos de M. Chevènement m'ont visé personnellement...

**M. Daniel Marcovitch** - Si c'est un fait personnel, parlez en fin de séance. (*Protestations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

**M. Pierre Lellouche** - Monsieur Marcovitch, ce que j'ai à dire est d'une particulière gravité. Je vous demande de m'écouter. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*)

C'est en fait l'ensemble de mon groupe qui a été insulté par ces propos. "Moi, a déclaré M. Chevènement, j'ai lu Charles Maurras, qui expliquait jadis que des gens qui n'avaient pas la même religion que nous, c'est-à-dire la religion catholique, étaient inassimilables, que les juifs, c'était l'anti-France, que les protestants, la Réforme, c'était la République. Votre raisonnement, c'est exactement le même", m'a-t-il lancé, avant de se réjouir de mon départ. (*Huées et claquements de pupitres sur les bancs du groupe socialiste*)

**M. le Rapporteur** - C'est un fait personnel, pas un rappel au Règlement ! (*Protestations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

**M. Pierre Lellouche** - Ca n'a rien de personnel, Monsieur Gouzes : c'est une insulte à la mémoire de nos pères, et à l'ensemble des gaullistes, héritiers de celui qui a combattu le régime de Vichy. Je suis fier d'avoir servi un homme qui a demandé le premier que les Français regardent leur histoire en face -un homme qui n'avait pas pour ami M. Bousquet ! Nous n'avons pas de leçons à recevoir de vous !

**Plusieurs députés socialistes** - Et Papon ?

**M. Pierre Lellouche** - Ce matin, M. Chevènement a traité de lepenistes les députés qui n'étaient pas d'accord avec lui. Nous sommes maintenant maurrassiens !

Mon père a combattu Vichy et vous connaissez mon engagement. Monsieur le ministre, je vous demande des excuses publiques ! Philippe Séguin a eu raison de dénoncer, au cours de notre conseil national, cette opération du Premier ministre visant à accuser implicitement l'opposition d'antisémitisme, et ce devant le CRIF ! Vous nous traitez aujourd'hui de maurrassiens, vous nous qualifierez demain de nazis ! Vous dites n'importe quoi, Monsieur Chevènement ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

**M. le Ministre** - Monsieur Lellouche, j'ai été amené tout à l'heure à élever la voix à cause du vacarme.

Je suis de ceux, de plus en plus rares, qui ont eu la curiosité de lire Maurras : sa langue est d'ailleurs assez belle, si sa pensée n'est pas digne d'éloges. Chacun pourra lire, dans les oeuvres de cet auteur, que la Réforme a constitué une fracture et que ni les juifs, ni les protestants ne sont la vraie France, celle que nos rois ont faite. Il y aurait donc des minorités agissant contre les intérêts de la France. (*Exclamations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*) Vous corroborez la comparaison que j'ai faite en affirmant que nos concitoyens de tradition musulmane, qui sont 1,5 million, ne pourront pas être assimilés...

**M. Pierre Lellouche** - Je n'ai jamais dit cela !

**M. le Ministre** - ...parce que leur tradition culturelle serait aux antipodes de la nôtre.

Si j'ai réagi comme je l'ai fait, c'est que peu à peu s'est imposée à mon esprit la similitude des raisonnements et des logiques. (*Protestations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*) Oui, j'ai retrouvé exactement la même façon de penser que chez Maurras. (*Mêmes mouvements*)

Que chacun prenne ici conscience que la République est une victoire sur cette forme de pensée. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste ; exclamations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

**M. le Rapporteur** - Voilà ce soir cinq fois, si ce n'est dix, que je lève la main en vain pour demander la parole.

**M. le Président** - En vertu de notre Règlement, le Gouvernement a toujours priorité. J'ai donné la parole au ministre.

**M. le Rapporteur** - Vous donnez aussi la parole aux autres avant de la donner au rapporteur.

**M. Jean-Paul Charié** - C'est une mise en cause de la Présidence...

**M. le Rapporteur** - Il a fallu tout à l'heure cinq bonnes minutes avant que je puisse m'exprimer et j'ai dû me rasseoir avant de pouvoir le faire.

Je vous rappelle par ailleurs qu'aux termes de l'article 58-2 du Règlement : "si, manifestement, son intervention n'a aucun rapport avec le Règlement ou le déroulement de la séance,...

**M. Pierre Lellouche** - C'était le cas de l'intervention du ministre...

**Mme Odette Grzegorzulka** - Donnez-lui du Tranxène !

**M. le Rapporteur** - ...ou si elle tend à remettre en question l'ordre du jour fixé, le Président retire la parole à l'orateur".

Pour protester contre la façon dont vous présidez, je demande une suspension de séance.

La séance, suspendue à minuit, est reprise le lundi 15 décembre à 0 heure 10.

Les amendements 470 et 209, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.

**M. Pierre Cardo** - Rappel au Règlement !

Tout à l'heure, la bataille s'est déroulée dans le désordre, il y a eu quelques balles perdues, un sous-amendement a été abattu et nous avons été privés d'un débat intéressant.

Des échanges ont aussi eu lieu. Mon groupe et moi-même n'avons pas beaucoup apprécié certaines déclarations, notamment celle par laquelle M. le ministre a fait allusion à Maurras en disant, je cite l'AFP, "votre raisonnement, c'est exactement le même".

Nous déplorons cette référence à une philosophie qui n'est pas du tout la nôtre, d'autant que les propos de M. Lellouche, parlant d'"une pompe aspirante vers les prestations sociales" ne méritaient pas une telle accusation.

En raison de tels excès, le débat a été tronqué. Cette allusion était extrêmement blessante. Je demande donc une suspension de séance.

**M. le Ministre** - Ce n'est pas un rappel au Règlement !

**M. le Président** - Vous n'avez pas de délégation, Monsieur Cardo.

**M. Claude Goasguen** - Moi je l'ai. Tout cela est scandaleux. Je demande une suspension.  
(*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*)

**M. François Lamy** - Il ne demande même pas la parole !

**M. le Président** - J'ai indiqué à M. Cardo qu'il ne pouvait demander de suspension puisqu'il n'avait pas de délégation, M. Goasguen a simplement fait savoir que c'était lui qui en était titulaire.

**M. Claude Goasguen** - Oui, je demande une suspension aussi longue que nécessaire pour calmer les esprits après les propos inqualifiables qui ont été tenus.

Si le calme ne revient pas alors, ce sera une bataille de tranchées.

**Mme Odette Grzegorzulka** - Terrorisme !

**M. le Ministre** - L'AFP a rapporté mes propos de manière exacte et je rends hommage à son objectivité. Oui, j'ai dit : "Moi, j'ai lu Charles Maurras, qui expliquait jadis que les gens qui n'avaient pas la même religion que nous, c'est-à-dire la religion catholique étaient inassimilables" et j'ai ajouté "votre raisonnement c'est exactement le même". (*Exclamations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

**M. François d'Aubert** - Vous persévérez ! C'est de la provocation !

**M. le Ministre** - Je vous renvoie au compte rendu de nos débats. Je vous enverrai un florilège de tout ce que vous avez dit depuis une semaine, vous verrez si l'analogie n'est pas évidente. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*) Chacun pourra même constater que je suis resté très modéré.

La séance, suspendue à 0 heure 15, est reprise à 0 heure 30.

**M. François d'Aubert** - Rappel au Règlement, article 58-6 !

Monsieur le ministre, ce que vous avez dit est extrêmement grave pour l'opposition et pour notre collègue Pierre Lellouche. Nous accuser d'avoir le même raisonnement que Maurras est proprement scandaleux. C'est le procédé de l'amalgame que l'on retrouve dans les pires procès de l'histoire, des procès nazis aux procès staliniens. C'est avec ce genre de méthodes qu'on arrive à travestir la réalité et instaurer le mensonge.

Qui aide aujourd'hui l'extrême-droite ? Votre texte ! Votre laxisme ! Alors retirez ces paroles, excusez-vous car de tels propos ne sont pas dignes d'un ministre et vous déconsidèrent.

**M. Jean-Paul Charié** - C'est parce que vous le savez que vous restez silencieux, Monsieur le ministre ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*)

**M. le Ministre** - Tout ce qui est exagéré est insignifiant !

**M. François d'Aubert** - Cette espèce de fierté que vous tirez de vos insultes révèle bien votre tempérament d'idéologue. Vous l'aviez mis un peu de côté ces derniers mois, mais il ressort à la première occasion et se traduit par un manque de sang-froid et des phrases insultantes pour l'opposition. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDF et du groupe du RPR*)

**M. Georges Sarre** - Rappel au Règlement ! Ce qui est terrible, c'est qu'après avoir lu la dépêche de l'AFP, je constate qu'il n'y a pas un mot qui ne sonne juste ! ("*Scandaleux !*" sur les bancs du groupe du RPR)

Il suffit de relire le compte rendu analytique de la deuxième séance du 12 décembre où M. Charles Cova déclare : "Si Polonais et Italiens ont pu s'intégrer, c'est que leur culture et leur religion étaient proches des nôtres ; il n'en est pas de même de la majeure partie des immigrés actuels, dont les traditions, au demeurant respectables, sont éloignées de nos moeurs judéo-chrétiennes. Un jour viendra où il nous faudra fixer des priorités, même si cela doit entraîner des conséquences juridiques !" Et le groupe RPR a applaudi ces propos !

Ce qui est grave, c'est que vous vous enfermez. (*Interruptions sur les bancs du groupe du RPR*)

**M. Laurent Dominati** - Vous ne pensez pas ce que vous dites !

**M. Georges Sarre** - Avec ce flot de boue qui coule dans la société française, certains d'entre vous sont psychologiquement dépendants ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RCV et du groupe socialiste ; protestations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*) Vous ne réagissez plus, vous ne pensez plus ! Vous êtes conditionnés ! Il est temps de vous ressaisir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RCV et du groupe socialiste*)

**M. Pierre Lequiller** - Il faut garder mesure, comme vous le disiez vous-même, Monsieur le ministre. M. Lellouche s'est contenté de vous poser une question sur un point technique, il n'a fait aucune allusion à tout ce que vous évoquez. C'est vous, qui tout d'un coup, comme un cheveu sur la soupe, avez cité Maurras. Vous avez fait preuve de manipulation et de mensonge. Je vous demande de présenter vos excuses. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDF et du groupe du RPR*)

**M. Jean-Louis Debré** - Je suis extrêmement choqué et blessé que M. Sarre nous déclare "psychologiquement dépendants". Certains d'entre nous ont dans leur famille des hommes et des femmes qui se sont dressés pour que la France reste libre et n'adopte pas les idées de Maurras (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste*) et j'ai à l'égard de ces parents et grand-parents un devoir de mémoire et d'honneur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR*)

Oui, Monsieur Sarre, nous sommes fiers d'être les héritiers de ces hommes et nous sommes meurtris par vos propos. Le débat ne peut continuer dans ces conditions. C'est pourquoi je demande que la séance soit suspendue et reprenne demain dans un esprit plus calme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

**M. le Ministre** - J'ai peine à comprendre la raison de ces suspensions de séance, qui nous empêchent de travailler sagement.

Je veux être très clair. Il y a deux conceptions de la nation française. Celle qui nous vient de la Révolution y voit une communauté de citoyens, sans distinction de race ou de religion et il n'a jamais été écrit nulle part que les personnes de tradition musulmane ne pouvaient pas venir à la table de la République, tout comme celles appartenant aux religions catholique, protestante, juive ou autres. (*Interruptions sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*) Notre République est laïque.

**M. Richard Cazenave** - Vous êtes insultant !

**M. le Ministre** - Vous vous sentez insulté à peu de frais ! Voilà douze heures que nous sommes sur le même article.

**M. Pierre Lellouche** - Vous êtes totalitaire !

**M. le Ministre** - Calmez-vous, Monsieur Lellouche ! Votre intervention est venue après beaucoup d'autres et vous avez ajouté votre pierre à l'édifice en affirmant que naturellement les bénéficiaires du regroupement familial ne pourraient toucher d'allocations que cinq ans après leur arrivée -ce qui, franchement, ne témoigne pas d'une grande volonté d'assimilation ! La presse pourra se reporter à l'*Analytique* et au *Journal officiel*. Je tiens à votre disposition la déclaration de M. Cova et beaucoup d'autres et cela fait un florilège remarquable !

Il y a vraiment deux conceptions de la nation française et ce que j'ai voulu dire, c'est que vous êtes sur une pente très dangereuse car vous quittez la définition républicaine de la nation pour vous rapprocher d'une autre définition qui, en effet, a été théorisée par Charles Maurras, mais qui vient de beaucoup plus loin. (*Vives protestations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

Je ne fais que rappeler l'évidence ! Il n'y a que la vérité qui blesse... (*Mêmes mouvements*)

Il y a deux conceptions de la nation et le problème qui vous est posé est le suivant : à laquelle vous rattachez-vous ?

**M. François d'Aubert** - Idéologue !

**M. le Ministre** - Je vous accorde que nous ne faisons pas partie de la même tradition. Mais il est temps de cesser de vociférer et de retrouver vos esprits ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RCV et du groupe socialiste*)

**M. Jean-Louis Debré** - Il y a, hélas, plus de deux conceptions de la nation. Il y a la conception barrésienne, la conception maurrassienne et puis cette conception qui a été exprimée par Renan à la Sorbonne et qui est la conception gaullienne de la nation : elle se fonde sur la volonté de vivre ensemble.

C'est pourquoi nous ne pouvons accepter vos propos qui sont une insulte à ceux qui, dans le passé, ont lutté pour que la France soit une grande nation libre et se sont dressés contre ceux qui défendaient une idée maurrassienne de la nation...

**M. le Rapporteur** - C'était votre père, pas vous !

**M. Jean-Louis Debré** - Alors quand vous voulez nous assimiler à ces gens-là, vous faites erreur et nous ne pouvons pas continuer à siéger dans ces conditions. Pour vous connaître, Monsieur le ministre, je suis sûr d'ailleurs que vos propos ont dépassé votre pensée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR*)

**M. Pierre Carassus** - Rappel au Règlement. Je voudrais poser une question à M. Debré : que pense-t-il des propos de M. Cova ? M. Sarre a rappelé dans quelles conditions ces propos ont été tenus. Et le compte rendu analytique indique qu'ils ont suscité des applaudissements sur les bancs du groupe RPR. Or chacun s'est félicité ce matin du travail exemplaire des services qui rendent compte de nos débats. Nous sommes donc en droit d'avoir sur ce point une réponse du président du groupe RPR. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RCV et du groupe socialiste*)

**M. Pierre Cardo** - Rappel au Règlement, article 58. Nous abordons peut-être des problèmes de fond que nous avons laissés de côté en raison de la nature du débat. Qu'a dit M. Cova, sinon qu'il existait certaines difficultés à intégrer ? Et quelles politiques ont été mises en oeuvre depuis des années, sinon des politiques d'intégration ? M. Cova a-t-il remis en cause les principes républicains ? Non ! Tous ceux qui travaillent dans les quartiers savent qu'il y a des populations plus ou moins faciles à intégrer. Qui plus est, on concentre les plus difficiles dans les mêmes lieux... C'est pourquoi l'opposition est attentive à éviter que l'on concentre encore plus les problèmes : c'est tout. Je souhaite qu'on considère que l'attitude de l'opposition, ce n'est pas seulement de l'obstruction : il y a aussi la volonté de souligner qu'il existe des problèmes auxquels nous avons du mal à apporter des réponses.

M. Sarre a parlé de dépendance. Mais, puisqu'on nous accuse de prôner une politique d'exclusion, qu'en est-il de sa position par rapport aux toxicomanes dans son arrondissement ? J'étais invité hier par M. Kouchner au ministère de la santé : j'ai cru comprendre que certains professionnels étaient mécontents de cette façon de renvoyer les problèmes chez les voisins... Ce n'est pas parce qu'on habite un quartier serein qu'il ne faut pas traiter tous les problèmes qui peuvent s'y poser.

Quant au budget, puisque vous avez décidé de faire entrer une quantité plus forte de populations à intégrer, pourquoi n'avez-vous pas prévu l'accroissement de dépenses sociales qui résultera du présent projet ? Où est la traduction budgétaire de cette politique ? Je ne la vois nulle part. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UDF et du groupe du RPR)*

**M. Patrick Braouezec** - Rappel au Règlement, article 58. Notre débat connaît véritablement une dérive ("*Oui !*" sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF) et vous en portez la responsabilité, Messieurs les députés de la droite. Depuis le début de la discussion, nous avons été nombreux à vous dire qu'à force d'en faire trop sur la question de l'immigration, vous risquiez de déraiper. Je n'assimile pas tout le monde, mais M. Sarre a cité l'un des vôtres -dont l'intervention a d'ailleurs suscité des protestations sur les bancs de gauche. Et il y a eu d'autres interventions de même nature. J'avais indiqué que nous aurions tort de faire apparaître aux yeux du pays que la division principale était entre Français et immigrés : la suite du débat a montré que j'avais raison. Nous avons des questions plus importantes à régler en France. Ce n'est pas, comme vous le dites, l'arrivée de familles étrangères qui menace ou déstabilise les familles françaises. Mais, par exemple, tant que le FMI continuera à étrangler les pays africains, et à prêter des centaines de milliards pour éviter une crise financière en Asie du Sud-Est, avec tous les emplois que cela supprime jusque chez nous, pour les travailleurs français et immigrés : voilà de vraies questions ! Tant que nous n'en traiterons pas, nous serons hors sujet. *(Exclamations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF)*

Je souhaite que nous revenions au débat. Je regrette qu'en raison de vos provocations nous en soyons ce soir à ne plus pouvoir débattre des amendements qui n'ont pas été présentés en commission. Ce débat va donc être tronqué, et vous en êtes responsables. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe RCV)*

**M. le Président** - Je vais mettre aux voix l'amendement 392. *(Protestations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF)*

**M. Jean-Paul Charié** - Une suspension a été demandée !

**M. le Président** - Ce qui a été demandé est la levée de la séance : je ne suis pas obligé d'obtempérer.

**M. le Ministre** - Je souhaite que nous passions aux votes. Sincèrement, vous vous sentez insultés par un rappel historique dont chacun peut vérifier qu'il est parfaitement objectif, même s'il comportait un résumé très synthétique de la pensée de l'auteur que j'ai cité. Nous-mêmes, après avoir supporté depuis une dizaine de jours, d'assez bon coeur, un débat difficile, devons constater que depuis douze heures quelque chose de malsain s'est glissé dans cet hémicycle. Vous avez voulu le débat sur le regroupement familial : je ne pensais pas que vous lui donneriez ce ton. Depuis douze heures, comprenez que nous nous sommes sentis insultés à travers nos compatriotes de tradition musulmane ! *(Exclamations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF)*

**M. Henri Cuq** - Nous aussi les respectons !

**M. le Ministre** - Prenez le temps de réfléchir, je vous en prie.

L'amendement 392, mis aux voix, n'est pas adopté, non plus que l'amendement 1632.



**M. Jean-Luc Warsmann** - Si un seul, de tous les amendements que j'ai déposés, devait susciter le consensus, voire l'unanimité, ce serait sans doute l'amendement 1630. A vrai dire, il est issu des travaux de la commission, un jour où elle se réduisait à deux personnes, Mme la présidente et moi... Le texte du Gouvernement prévoit d'abroger le deuxième alinéa du III de l'article. Mais il n'y a que deux alinéas. En conséquence je propose de remplacer "deuxième" par "second". (*Sourires*)

**M. le Rapporteur** - Impressionnée par la qualité de cet amendement, la commission l'a accepté. (*Sourires*)

**M. le Ministre** - Comme souvent, M. Warsmann fait preuve de beaucoup d'à-propos. Je l'accepte également.

L'amendement 1630, mis aux voix, est adopté.

**M. le Président** - Je suis saisi de huit amendements identiques...

**M. Jean-Louis Debré** - Nous ne pouvons pas continuer dans ces conditions. Je demande une demi-heure de suspension.

**M. le Président** - Cela nous conduirait à 1 heure 30. Or nous avons voté un amendement en une heure et demie. M. Braouezec a suggéré qu'il y avait peut-être lieu de se reprendre. Je propose de renvoyer la suite de ce débat à demain.

La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance, qui aura lieu ce matin, lundi 15 décembre, à 9 heures.

La séance est levée à 0 heure 55.

Le Directeur du service  
des comptes rendus analytiques,

**Jacques BOUFFIER**